



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 21831

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de bien vouloir lui communiquer les taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés universitaires et grandes écoles par filière et par niveau un an après obtention des diplômes.

Texte de la réponse

Les éléments concernant l'insertion des sortants du système éducatif sont régulièrement publiés par le ministère de l'Éducation nationale de la recherche et de la technologie. « L'état de l'École » (n° 8, octobre 1998) évalue le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur sortant en 1996 de formation initiale à 287 000 (indicateur 7, source enquête emploi INSEE de mars 1997 et traitements DPD pour éliminer les doubles comptes). Le nombre de sortants en 1997 diplômés de l'enseignement supérieur est évalué à 286 000 (selon l'exploitation de l'enquête emploi de mars 1998, à paraître). L'emploi et le devenir professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur sont étudiés en général au cours d'une période de plusieurs années de transition des études à l'emploi (« L'état de l'école », indicateur 27). Ainsi en mars 1997, cinq ans environ après la fin de leurs études, plus de 85 % des diplômés des grandes écoles, troisièmes cycles universitaires, des formations paramédicales et sociales, des instituts universitaires de technologie et sections de techniciens supérieurs occupaient un emploi. De par son rythme un peu plus lent, l'insertion dans l'emploi des diplômés des premiers cycles universitaires (DEUG), s'apparente davantage à celle des bacheliers technologiques et professionnels. Un an après l'obtention du diplôme, la situation professionnelle des jeunes diplômés du supérieur est encore en cours de stabilisation. La proportion de ceux qui occupent un emploi avoisine les 50 % pour la plupart d'entre eux. Seuls les diplômés du secteur paramédical et social connaissent un processus d'insertion plus rapide. Proportion de jeunes occupant un emploi, selon leur diplôme et la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale (voir tableau dans JO correspondant). Proportion de jeunes occupants un emploi, selon leur diplôme et la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale. (voir tableau dans JO correspondant). Les données portent sur la moyenne des informations obtenues au moyen des enquêtes emploi de mars 1995, mars 1996 et mars 1997. Les grandes écoles comptent les écoles d'ingénieurs, ainsi que les écoles de commerce et de gestion et les écoles d'art. Les formations paramédicales et sociales sont les formations d'infirmières, assistants sociaux, éducateurs. Par ailleurs, le CEREQ (Centre d'étude et de recherche sur les qualifications) a réalisé d'avril à juillet 1997 une enquête rétrospective sur les premières années de vie professionnelle des diplômés sortis de l'enseignement supérieur en 1994. Les résultats sont publiés dans CEREQ-BREF n°134 de septembre 1997 et sous forme exhaustive dans un document CEREQ n°137 d'octobre 1998 (ci-joint la reproduction d'un indicateur d'accès à l'emploi défini sur des catégories plus fines de diplômés, mais qui porte sur la situation en 1997 de sortants de 1994). Ce type d'enquête qui procure des résultats plus détaillés par filières doit être renouvelé en 1999). (voir tableau dans JO correspondant). On construit l'indicateur d'accès à l'emploi à celui de l'emploi à la date de l'enquête (en mars 1997). Un individu est dans la catégorie « chômage » s'il est au chômage en mars 1997 ; une personne aura donc un « accès direct » à un emploi sous contrat à durée indéterminée (c'est parfois le même emploi) ; une personne aura terminé si son emploi en mars 1997 est sous contrat à durée indéterminée

alors que son premier emploi ne l'a pas été ; enfin, une personne est dite en «emploi précaire» si son premier emploi et son emploi en mars 1997 ne sont pas sous contrat à durée indéterminée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21831

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6348

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 50